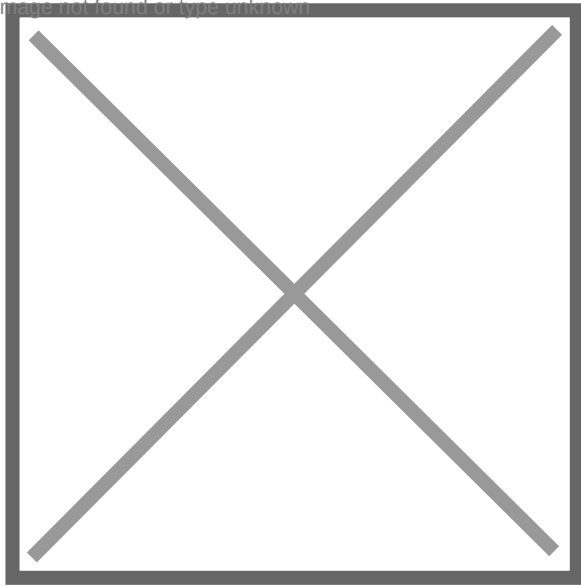


Image not found or type unknown



Dette contracté pendant un concubinage

Par **morelato**, le **02/04/2008 à 16:35**

je dois payer 16210 euros pour un pret du 1% patronnal que mon ex concubin aurait du payer .malgré tous mes efforts avec l'aide d'un avocat, nous n'avons pas pu le retrouver. ayant signé ces documents je suis donc co-emprunteur mais j'estime qu'il devrait en payer la moitié .que puis-je faire ?
p.s je pense qu'il est insolvable
peut-on se retourner contre un membre de sa famille , sa soeur par exemple ?

Par **julian45**, le **02/04/2008 à 17:45**

bonjour, vous êtes coemprunteur donc redevable de cet emprunt, malheureusement vous devez payer. de plus oui vous pouvez vous retourner contre qui vous voulez mais avec une bonne raison cordialement

Par **morelato**, le **02/04/2008 à 20:54**

merci de votre réponse .mon ex n'a qu'une soeur qui gagne bien sa vie et ce dernier est gravement atteint psychologiquement il a fait plusieurs séjours en hopital psychiatrique .est -ce sufisant comme motif?

Par **julian45**, le **03/04/2008 à 15:51**

assez léger
cordialement

Par **morelato**, le **03/04/2008** à **16:18**

merci quand même de votre aide .
cordialement